

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 MARS 2016

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANGELOZ Patrice, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie, et Mr ZANARDI Didier.

Absents excusés : Mme RYSER Maryse et Mrs ANDRE Stéphane, VIEIRA DA SILVA Agostinho et CURVAT Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Madame Martine BRISSET.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU CCAS :

Monsieur Laurent COMTET, Maire, informe que suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2015, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2015. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du CCAS transmis par Madame la Trésorière.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CCAS :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale, il appartient au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2015. Il indique que le Comité Consultatif d'Action Sociale a examiné les résultats prévisionnels lors de sa réunion du 17 mars 2015 et précise que ceux-ci sont conformes au compte de gestion 2015.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance, le Conseil Municipal délibère et vote, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du CCAS.

. Excédent de clôture antérieur :	16 852,37 €,
. Recettes réelles réalisées en 2015 :	
- Fonctionnement :	396,00 €,
- Investissement :	néant ,
	<hr/>
. Recettes totales	17 248,37 €.
. Dépenses réelles réalisées en 2015 :	
- Fonctionnement :	28,73 €,
- Investissement :	néant ,
	<hr/>
. Dépenses totales :	28,73 €.
. Résultat comptable C.A. 2015 :	17 219,64 €.

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 DU CCAS :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur la reprise de l'excédent de fonctionnement 2015 du CCAS. Il rappelle que la commune a repris la compétence action sociale et qu'à ce titre les dépenses et recettes, proposées par le Comité Consultatif d'Action Sociale, seront inscrites au budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre le résultat de fonctionnement 2015 du CCAS de 17 219,64 € au budget principal de la commune et d'inscrire la recette correspondante au compte 7551 du budget primitif principal 2016.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2016 du budget annexe eau et assainissement. Il informe que celui-ci est équilibré et qu'il tient compte des propositions de la commission de finances réunie le 16 mars 2016.

. Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 291 809,91 €, après un virement à la section d'investissement de 64 400 €. Les recettes intègrent au compte 002 l'excédent reporté de 132 809,91 €. Les prévisions de recettes sont établies en tenant compte des tarifs 2016 votés en décembre 2015.

. Section d'investissement :

La section d'investissement enregistre en dépenses un reste à réaliser de 10 000 € pour le solde des travaux de renforcement AEP au village de Géovreissiat, ainsi qu'une provision de 102 000 € pour des travaux de reprise des réseaux d'eau et assainissement au Chemin sur Curtil et Rue de Béard et pour la pose d'un comptage de sectorisation au carrefour de la rue de Béard et de la route de Géovreissiat.

Les recettes enregistrent une subvention du Conseil Départemental de l'Ain de 18 000 € pour les travaux de renforcement AEP sur la D18b et chemin de grand Vie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2016 du budget annexe eau et assainissement tel que présenté par Monsieur le Maire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2016 du budget principal, informe que celui-ci est équilibré et qu'il tient compte des propositions de la commission de finances réunie le 16 mars 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget.

. Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 901 768,05 €, après un virement à la section d'investissement de 239 736,77 €. Il précise que les recettes intègrent au compte 002 l'excédent reporté de 312 646,41 €, la reprise de l'excédent 2015 du CCAS de 17 219,64 €, un produit prévisionnel de fiscalité directe locale de 185 000 € pour tenir compte d'une reconduction des taux 2015 et d'une diminution des bases prévisionnelles de Taxe d'Habitation de 2 %, l'attribution de compensation provisoire de la CC Haut-Bugey pour 251 070 € et un montant estimatif de la Dotation Globale de Fonctionnement de 67 000 €, dans l'attente de la notification par les services de l'Etat.

Une provision de 54 000 € est inscrite au compte 615221 pour les travaux d'entretien, de réparation et de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Le vote des subventions, d'un montant total de 10 520 €, est proposé pour les associations locales et celles dont la mission s'exerce sur le territoire communal ou en faveur des élèves de la commune :

. Section d'investissement :

Par prudence, Monsieur le Maire propose de limiter les investissements à la poursuite des engagements 2015 et à la réalisation des aménagements de sécurité rue de Béard, provisionnés pour 300 000 € TTC, pour lesquels un total de subventions de 143 000 € est attendu de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental de l'Ain et de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 481 181,51 €, avec un virement de la section de fonctionnement de 239 736,77 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2016 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Après examen de l'ensemble des demandes, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes au budget principal :

. Coopérative Scolaire de Béard-Géovreissiat

(classe de mer 03/2017) :	5 000 €, plus engagement de 2 200 € en 2017.
. Amicale des Sapeurs-Pompiers :	900 €
. Club de l'Amitié :	900 €
. Sou des Ecoles :	900 €
. Société de Chasse :	500 €
. Comité des Fêtes :	900 €
. La Gaule Romaine (pêche) :	150 €
. Folklories du Haut-Bugey :	500 €
. Solidarité Haut-Bugey :	200 €
. Mission Locale Action Jeune :	150 €
. Jeunes Sapeurs-Pompiers du Haut-Bugey :	150 €
. ADAPA :	200 €
. Association Sportive du Collège Théodore Rosset :	70 €.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le produit prévisionnel de fiscalité directe locale 2016 de 187 097 €, et vote la reconduction des taux de fiscalité 2015, soit :

. Taxe d'Habitation :	7,68 %
. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	9,51 %
. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	35,40 %.

MANDAT AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE :

Monsieur le Maire informe que le Centre de gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Celui-ci a été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2016.

Le Centre de Gestion doit engager une nouvelle procédure de mise en concurrence dans les meilleurs délais, en vue de la mise en place d'un nouveau contrat à effet au 1er janvier 2017.

Afin de bénéficier des meilleures offres de taux pour 2017, Monsieur le Maire propose de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la commune, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- . D'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires.
- . De donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin de procéder à la consultation des différents prestataires potentiels, de conclure le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires.

COMMISSION ECOLE DU 24 MARS 2016 :

La Commission Ecole se réunira pour réfléchir sur l'évolution du service périscolaire en 2016/2017. Il semble difficile de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement (moyens en personnel et locaux). Mais une réflexion est à engager car les effectifs sont en hausse.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **Massif de fleurs au carrefour de la Rue de Béard et de la Route de Géovreissiat** : Suppression temporaire du massif pour les travaux de mise en place des compteurs de sectorisation. Des pots, à fixer au sol, seront installer à la place.

. **Four de Béard** : Mr COMTET informe de la mise en place d'une demi-journée avec les associations utilisatrices (2 membres) pour le remplissage de sable sur la voûte.

. **Journée de l'autisme le 2 avril** : Les ballons bleus seront mis en place à la façade de la mairie, au panneau de l'école, à la cantine et au panneau d'affichage.

Prochain Conseil Municipal : lundi 25 avril 2016 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h.